



LA SOUTERRAINE
ENGAGÉE PAR NATURE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Séance du 18 juin 2024

L'an deux mille vingt quatre, le dix huit juin à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de LA SOUTERRAINE s'est réuni en la salle ordinaire des séances, sur la convocation en date du douze juin deux mille vingt quatre, sous la présidence de Monsieur LEJEUNE, Maire.

Présents : MM FILLOUX, LUGUET, DELANNE, NADOUD-MONTAGNAC, AUDOUSSET, MOUTAUD, AUCLAIR-DECOURSIER, VIARD, CASTILLE, BIENVENU, DONY, KERSKENS, RIGAUD, MATHIEU, BORIE, VINCENT, LEPINE, JOFFRE, LAVAUD, JAMMOT, VIRAVAUD, ALLARD, LEROY.

formant la majorité des membres en exercice.

Monsieur le Maire se retire et ne prend pas part au vote du Compte Financier Unique.

Procurations :

Monsieur Sébastien VITTE a donné pouvoir à Monsieur Patrice FILLOUX

Monsieur Frédéric MARTIN a donné pouvoir à Monsieur Bernard AUDOUSSET

Madame Sophie GUERET a donné pouvoir à Monsieur Dominique KERSKENS

Monsieur Julien OMONT a donné pouvoir à Monsieur Julien DELANNE

Monsieur Romain VALADOUR a donné pouvoir à Madame Mégane LEPINE

Monsieur Julien BORIE est désigné secrétaire de séance.

Nombre de membres en exercice	: 29	Votes pour	: 24
Nombre de membres présents et représentés	: 23 + 5	Votes contre	: 0
Nombre de suffrages exprimés	: 24	Abstention	: 4

Objet : Approbation du Compte Financier Unique du Budget Eau pour l'exercice 2023 et affectation des résultats

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT) ;

Vu la délibération n° 2023-82 du conseil municipal en date du 26 septembre 2023 portant sur l'expérimentation du Compte Financier Unique (CFU) en lien avec la Direction Départementale des Finances Publiques (DDFIP) ;

Vu le Compte Financier Unique 2023 ;

Considérant que le CFU se substitue au compte administratif et au compte de gestion, par dérogation aux dispositions législatives et réglementaires régissant ces documents ;

Considérant que le CFU met en évidence des informations clés sur la situation financière de la collectivité, en particulier sur la présentation des résultats, du bilan et le compte de résultat synthétiques et des taux des contributions et produits afférents ;

Considérant que le CFU est une procédure entièrement dématérialisée, permettant la mise en place de contrôles automatisés entre les données de l'ordonnateur et celles du comptable, ce qui simplifie leurs travaux en amont de la production du CFU ;

- PREND acte de la présentation faite du compte financier unique, qui peut se résumer ainsi :

Exécution Fonctionnement

SERVICE DES EAUX - SERVICE DES EAUX -- 2023

II - EXECUTION BUDGETAIRE	II
DÉPENSES D'EXPLOITATION – VUE D'ENSEMBLE	A1.1

DEPENSES D'EXPLOITATION

Chapitre	Intitulé	Prévisions (a)	Réalisations Mandats émis (b)	Rattachements (c)	Total réalisations (d = b+c)	Taux de réalisation (d/a)	Restes à réaliser (1)
Chapitre 011	Charges à caractère général	20 000,73	12 848,63	0,00	12 848,63	64,24	0,00
Chapitre 012	Charges de personnel, frais assimilés	13 000,00	12 010,93	0,00	12 010,93	92,39	0,00
Chapitre 014	Atténuations de produits	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Chapitre 65	Autres charges de gestion courante	2 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des dépenses de gestion courante		35 000,73	24 859,56	0,00	24 859,56	71,03	0,00
Chapitre 66	Charges financières	13 000,00	1 597,46	0,00	1 597,46	12,29	0,00
Chapitre 67	Charges exceptionnelles	1 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Chapitre 68	Dotations aux provisions et dépréciat*	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Chapitre 69	Impôts sur les bénéfices et assimilés(2)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Chapitre 022	Dépenses imprévues	3 000,00					
Total des dépenses réelles d'exploitation		52 000,73	26 457,02	0,00	26 457,02	50,88	0,00
Chapitre 023	Virement à la section d'investissement	143 772,00					
Chapitre 042	Opérai* ordre transfert entre sections (3)	41 000,00	40 050,32	0,00	40 050,32	90,90	0,00
Chapitre 043	Opérai* ordre Intérieur de la section (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des dépenses d'ordre d'exploitation		184 772,00	40 050,32	0,00	40 050,32	22,17	0,00
Total des dépenses d'exploitation de l'exercice		236 772,73	67 416,34	0,00	67 416,34	28,47	0,00
002 Résultat d'exploitation reporté		0,00					
Total des dépenses de la section d'exploitation		236 772,73	67 416,34	0,00	67 416,34		0,00

(1) dépenses engagées non mandatées

(2) ce chapitre n'existe pas en 1448

(3) DE 042 = RI 040 ; DE 043 = RE 043

II - EXECUTION BUDGETAIRE	II
RECETTES D'EXPLOITATION - VUE D'ENSEMBLE	A1.2

Chapitre	Intitulé	Prévisions (a)	Réalisations Titres émis (b)	Rattachements (c)	Total réalisations (d = b+c)	Taux de réalisation (d/a)	Restes à réaliser (1)
Chapitre 013	Atténuations de charges	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Chapitre 70	Ventes produits fabriqués, prestations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Chapitre 73	Produits issus de la fiscalité(2)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Chapitre 74	Subventions d'exploitation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Chapitre 75	Autres produits de gestion courante	100 000,00	69 306,84	40 000,00	109 306,84	109,31	0,00
Total des recettes de gestion courante		100 000,00	69 306,84	40 000,00	109 306,84	109,31	0,00
Chapitre 76	Produits financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Chapitre 77	Produits exceptionnels	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Chapitre 78	Reprises sur provisions et dépréciations	70 000,00	70 000,00	0,00	70 000,00	100,00	0,00
Total des recettes réelles d'exploitation		170 000,00	139 306,84	40 000,00	179 306,84	105,48	0,00
Chapitre 042	Opérat ^o ordre transfert entre sections (3)	4 500,00	4 497,74	0,00	4 497,74	99,95	0,00
Chapitre 043	Opérat ^o ordre intérieur de la section	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes d'ordre d'exploitation		4 500,00	4 497,74	0,00	4 497,74	99,95	0,00
Total des recettes d'exploitation de l'exercice		174 500,00	143 804,58	40 000,00	183 804,58	105,39	0,00
002 Résultat d'exploitation reporté		62 272,73					
Total des recettes de la section d'exploitation		236 772,73	143 804,58	40 000,00	183 804,58		0,00

(1) recettes justifiées non tirées

(2) ce chapitre existe uniquement en MA, MA1 et MA3

(3) RE 042 = DI 040

Exécution Investissement

SERVICE DES EAUX - SERVICE DES EAUX -- 2023

II - EXECUTION BUDGETAIRE	II
DÉPENSES D'INVESTISSEMENT – VUE D'ENSEMBLE	A2.1

Chapitre	Intitulé	Prévisions (a)	Réalisations Mandats émis (b)	Taux de réalisation (b/a)	Restes à réaliser (1)
Chapitre 20	Immobilisations incorporelles	27 050,00	0,00	0,00	17 050,00
Chapitre 21	Immobilisations corporelles	15 500,00	0,00	0,00	0,00
Chapitre 22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00
Chapitre 23	Immobilisations en cours	2 430 508,00	1 125 912,33	46,37	579 687,00
	Total des opérations d'équipement (2)	0,00	0,00	0,00	0,00
	Total des dépenses d'équipement	2 472 558,00	1 125 912,33	45,58	596 737,00
Chapitre 10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00
Chapitre 13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00
Chapitre 16	Emprunts et dettes assimilées	20 600,00	9 650,78	46,80	0,00
Chapitre 18	Compte de liaison : affectat* (5A, régie) (3)	0,00	0,00	0,00	0,00
Chapitre 26	Participat* et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00
Chapitre 27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00
Chapitre 020	Dépenses imprévues	4 982,49			
	Total des dépenses financières	24 982,49	9 650,78	38,67	0,00
	Total Chapitres d'opérations pour compte de tiers (4)	0,00	0,00	0,00	0,00
	Total des dépenses réelles d'investissement	2 497 540,49	1 136 573,11	45,51	596 737,00
Chapitre 040	Opérat* ordre transfert entre sections (5)	4 500,00	4 497,74	99,95	0,00
Chapitre 041	Opérations patrimoniales (4)	400 000,00	0,00	0,00	0,00
	Total des dépenses d'ordre d'investissement	404 500,00	4 497,74	1,11	0,00
	TOTAL DES DÉPENSES D'INVESTISSEMENT DE L'EXERCICE	2 902 040,49	1 141 070,85	39,32	596 737,00
	001 Solde d'exécution de la section d'investissement reporté	0,00			
	TOTAL DES DÉPENSES DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT	2 902 040,49	1 141 070,85		596 737,00

(1) dépenses engagées non manditées

(2) voir l'état IV-01 pour le détail des opérations d'équipement

(3) A servir uniquement, en dépense, lorsque la régie effectue une dotation initiale en espèces au profit d'un service public non personnalisé qu'elle crée.

(4) voir l'état IV-05 pour le détail des opérations pour compte de tiers

(5) Cf D40 - RE 042

(5) Cf D41 - RE 041

SERVICE DES EAUX - SERVICE DES EAUX - - 2023

II - EXECUTION BUDGETAIRE	II
RECETTES D'INVESTISSEMENT - VUE D'ENSEMBLE	A2.2

Chapitre	Intitulé	Prévisions (a)	Réalisations Titres émis (b)	Taux de réalisation (b/a)	Restes à réaliser (1)
Chapitre 13	Subventions d'investissement	1 252 992,00	202 725,66	16,18	857 008,00
Chapitre 16	Emprunts et dettes assimilées	400 000,00	400 000,00	100,00	0,00
Chapitre 20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00
Chapitre 21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00
Chapitre 22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00
Chapitre 23	Immobilisations en cours	490 714,00	0,00	0,00	0,00
Chapitre 10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00
Chapitre 18	Compte de liaison : affectat* (BA, règle)(2)	0,00	0,00	0,00	0,00
Chapitre 26	Participat* et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00
Chapitre 27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00
Total	Chapitres d'opérations pour compte de tiers (3)	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes réelles d'investissement		2 143 706,00	602 725,66	28,12	857 008,00
Chapitre 021	Virement de la section d'exploitation (4)	143 772,00			
Chapitre 040	Opérat* ordre transfert entre sections (5)	41 000,00	40 959,32	99,90	0,00
Chapitre 041	Opérations patrimoniales (6)	400 000,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes d'ordre d'investissement		584 772,00	40 959,32	7,00	0,00
TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT DE L'EXERCICE		2 728 478,00	643 684,98	23,59	857 008,00
001 Solde d'exécution de la section d'investissement reporté		173 562,49			
TOTAL DES RECETTES DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT		2 902 040,49	643 684,98		857 008,00

(1) recettes justifiées non fléchées

(2) A servir uniquement, en recettes, lorsque le service non personnalisé reçoit une dotation en espèces de la part de sa collectivité de rattachement.

(3) voir l'état IV-BIS pour le détail des opérations pour compte de tiers

(4) pour mémoire, crédits ouverts au budget mais ne faisant pas l'objet d'émission de titres (opérations sans réalisation)

(5) CR 040 = RE 042

(6) CR 041 = RE 041

Tableau affectation des résultats

EXPLOITATION		INVESTISSEMENT	
Résultat antérieur reporté 2022	62 272,73 €	Résultat antérieur reporté 2022	173 562,49 €
Résultat de l'exercice 2023	115 388,24 €	Résultat de l'exercice 2023	- 497 385,87 €
Solde d'exécution cumulé	177 660,97 €	Solde d'exécution cumulé 001	- 323 823,38 €
		Reste à réaliser 31.12.2023	
		Dépenses	596 737,00 €
		Recettes	857 008,00 €
		Solde	260 271,00 €
TOTAL A AFFECTER	177 660,97 €	RÉSULTAT	- 63 552,38 €

Propose d'affecter les résultats cumulés comme suit :

1°) Couverture du besoin de financement de la section d'investissement : 63 552,38 €
(crédit au compte 1068 au BP 2023)

2°) Reste sur excédent d'exploitation à reporter au BP 2024 114 108,59 €
(ligne 002 - report à nouveau)

- APPROUVE le Compte Financier Unique 2023 du budget EAU qui n'appelle ni observation ni réserve de sa part.
- AFFECTE les résultats de la manière suivante :

1°) Couverture du besoin de financement de la section d'investissement : 63 552,38 €
(crédit au compte 1068 au BP 2023)

2°) Reste sur excédent d'exploitation à reporter au BP 2024 114 108,59 €
(ligne 002 - report à nouveau)

	001	- 323 823,38 €
reprise du résultat	002	114 108,59 €
	1068	63 552,38 €

- DONNE pouvoir à Monsieur le Maire pour prendre toutes mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Sens du vote :

Adoption

Rejet

Fait et délibéré en séance les jour, mois et an susdits.

Et les membres présents ont signé.

Pour copie conforme.

Fait en Mairie de LA SOUTERRAINE, le dix neuf juin deux mille vingt quatre

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

023-212317606-20240618-2024-52-BF

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 25/06/2024

Publication : 26/06/2024

Le Maire,



Etienne LEJEUNE

Publié le 24 juin 2024

Monsieur le Maire certifie, sous sa responsabilité, le caractère exécutoire de cet acte et informe qu'il peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal Administratif de LIMOGES dans un délai de deux mois à compter de sa publication et sa transmission aux services de l'Etat.